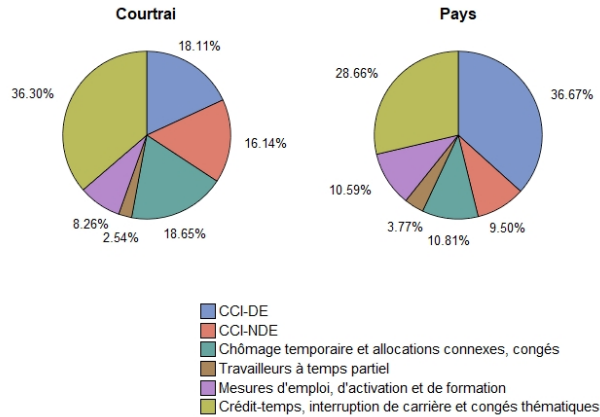


Entité: Courtrai



Directeur: Martine MAERTENS
 Nombre d'agents: 136
 Nombre en équivalents à temps plein: 117

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	403.591	5,5
Assurés contre le chômage (2)	223.155	5,7
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	212.491	6,2
Taux du chômage (4)	3,6	

Vision globale 2018	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	94.226	5,0
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	1.630	4,5
Dossiers litiges achevés	4.050	4,4
Contrôles achevés	3.845	7,1
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	2.653	4,4
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	61	0,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2017	310,3	4,7
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2018	284,9	4,7
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	6,8	1,5
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	2,1	2,7

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2018)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	8.076	2,9
		Après études	652	1,8
		Travailleurs à temps partiel volontaire	528	2,6
		Chômage avec complément d'entreprise	455	5,2
		Hommes	5.166	2,7
		Femmes	4.545	2,9
		Chefs de ménage	1.787	1,8
		Isolés	2.286	2,5
		Cohabitants	5.639	3,6
		Total	9.712	2,8
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	157	3,7
		Chômage avec complément d'entreprise	7.664	11,7
		Chômeurs âgés	784	4,0
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	CCI-NDE, aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	51	6,3
		Total	8.656	9,6
		Parents d'accueil	9.361	10,0
		Période non rémunérée dans l'enseignement	111	5,5
		Vacances jeunes	158	4,5
		Vacances senior	336	11,7
		Congés: soins d'accueil	27	9,0
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Congés: soins d'accueil	11	7,1
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	1.354	3,8
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	9	2,3
		Total	1.363	3,8
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation fédérale	320	2,6
		Activa - réglementation régionale	0	0,0
		Programmes de transition	1	0,0
		SINE	1.041	10,7
		Total	1.263	9,9
	Mesures pour travailleurs	Formation professionnelle	1.151	4,5
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	273	2,5
	Mesures de formation	Autres	109	6,0
		Allocation de licenciement	10	7,2
		Allocation en compensation de licenciement	263	11,7
Dispenses d'IDE particulières Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Activités ALE ou APS	Total	193	11,6
		Interruption de carrière	3.249	5,5
		Sans allocations	27	2,5
	Crédit-temps	Total	3.276	5,4
		Avec allocations	9.018	8,1
		Sans allocations	774	7,3
	Congés thématiques	Total	9.792	8,0
		Avec allocations	6.015	7,2
		Sans allocations	386	6,5
		Assistance médicale	1.475	8,0
		Total	1.475	8,0

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2018)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Congé parental	4.892	6,9
		Congé pour soins palliatifs	35	10,0
		Total	6.401	7,1
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		2.541	3,7
	Autres attestations		8.905	5,2
	Total		11.446	4,7

(1) Population au 1er janvier 2018 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2017. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2017 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2017 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2017; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2017 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2018 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2017 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).